

Image not found or type unknown



obligation alimentaire entre Pacsés

Par **LURO**, le **10/04/2011** à **17:20**

Je suis pacsée. Mon partenaire a donné ses biens à sa fille unique se privant ainsi de revenus complémentaires. Si dans ses vieux jours, il se trouve dans l'impossibilité de payer un placement dans un établissement spécialisé, (ne pouvant plus rester à domicile), vers qui se tournera t on? Nous n'avons aucun bien en commun.J'ai moi même des enfants.

Merci pour votre réponse.

salutations distinguées.

Par **Domil**, le **10/04/2011** à **17:30**

vers sa fille qui ne paiera que ce qu'elle peut